

LEÇONS DE LEADERSHIP : COMMENT LA JUSTICE PÉNALE ABORDE
LA PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE

**MODULE 2 – Prévention : identification des facteurs de
risque, des signes d’alerte et des éléments déclencheurs**



UNITED STATES
HOLOCAUST
MEMORIAL
MUSEUM



MODULE 2 – PRÉVENTION : IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE, DES SIGNES D'ALERTE ET DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS

Ce module présente les facteurs de risque, signes d'alerte et éléments déclencheurs d'atrocités de masse que l'on retrouve le plus souvent à l'échelle globale.

Les participant·e·s découvrent les concepts fondamentaux de la prévention à partir des facteurs de risque, des signes d'alerte et des éléments déclencheurs d'atrocité survenant à l'échelle globale, tels que les a définis Scott Straus dans ses *Principes fondamentaux de la prévention du génocide et des atrocités de masse*. On abordera également la Shoah par le biais d'un exercice qui permettra d'appliquer ces concepts. L'exercice se fera à partir de la vidéo *The Path to Nazi Genocide (Vers le génocide nazi)*, et plus précisément à partir du premier chapitre de la vidéo. D'une manière générale, ce module permet au groupe de se familiariser avec les principaux concepts de la prévention dans le cadre des atrocités de masse. Ces concepts seront appliqués dans le Module 4, qui s'intéresse au rôle particulier joué par les spécialistes de la justice pénale. Le présent module présente également les grandes lignes de l'histoire de la Shoah, lesquelles alimenteront une discussion plus approfondie lors du Module 3 (rôle de la justice pénale pendant la Shoah) ainsi qu'à la prévention des atrocités de masse de nos jours.

Questions de discussion

- En quoi consiste la prévention des atrocités de masse ? Pourquoi y avoir recours ?
- Quels sont les facteurs de risque, les signes d'alerte et les éléments déclencheurs de génocides et d'autres atrocités de masse ?

Objectifs du module

- Se familiariser avec les concepts de facteurs de risques, de signes d'alerte et d'éléments déclencheurs dans le cadre des atrocités de masse et pouvoir citer des exemples dans chacune de ces catégories.
- Avoir un aperçu de la période de la Shoah et pouvoir l'étudier sous le prisme de la prévention des atrocités de masse afin d'analyser les événements qui ont favorisé l'arrivée au pouvoir des Nazis.

Durée du module : 45 minutes

PARTIE	DURÉE
Introduction — Histoire de la prévention dans le cadre des atrocités de masse	5 minutes
Vidéo et discussion : prévention, facteurs de risques, signes d'alerte et éléments déclencheurs	15 minutes
<i>The Path to Nazi Genocide</i> — Exercice à partir du Chapitre 1 du film	20 minutes
Conclusion	5 minutes

MODULE 2 – PRÉVENTION : IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE, DES SIGNES D'ALERTE ET DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS

Supports pédagogiques

- Fichier PowerPoint du Module 2
- Support de cours du Module 2
- Vidéo : [Prevention : Identifying Risk Factors, Warning Signs, and Triggers](#) (à noter : on peut afficher les sous-titres en français)
- [The Path to Nazi Genocide, Chapitre 1](#) (à noter : on peut afficher les sous-titres en français, en espagnol, en arabe, en hongrois, en polonais, entre autres. Voir la colonne de gauche sur la page « [Vers le génocide nazi](#) »).

Bibliographie

- United States Holocaust Memorial Museum, [Guide sur la justice pénale et la prévention des atrocités de masse](#) (2023), Chapitres 1 et 2
- Freedom House, [Freedom in the World Report](#) (en anglais)
- [Action mondiale contre les atrocités de masse \(GAAMAC\)](#)
- Green, Ashley L. et Ashad Sentongo. « [Assessing National Mechanisms for Atrocity Prevention in Africa's Great Lakes Region](#) » (Évaluation des mécanismes nationaux de prévention des atrocités dans la région des Grands Lacs en Afrique) *Journal of Peacebuilding & Development*, 14, n° 2 (2019) : 193–205 (en anglais).
- Protection Approaches, [Queering Atrocity Prevention](#) (2022) (en anglais)
- Rapport du Secrétaire général, [Faire de la prévention une priorité et renforcer les moyens d'intervention : les femmes et la responsabilité de protéger](#) (2020) (version française téléchargeable depuis le site)
- Straus, Scott. [Principes fondamentaux de la prévention des génocides et des atrocités de masse](#), chapitre 2, « Facteurs de risque » et chapitre 3, « Éléments déclencheurs et escalade de la violence ». Washington, DC : United States Holocaust Memorial Museum, 2016.
- Nations Unies, [Cadre d'analyse des atrocités criminelles : outil de prévention](#) (2014)
- United States Holocaust Memorial Museum, [Early Warning Project](#) (en anglais)
- United States Holocaust Memorial Museum, [Statistical Risk Assessment](#) (en anglais)
- US Department of State, [Atrocity Risk Assessment Framework](#) (2022) (en anglais)

PLAN DE COURS

Introduction (5 minutes)

Diapos 1–2

Explication : « Dans le module précédent, nous nous sommes familiarisés avec les définitions de chacune des quatre catégories d'atrocités de masse (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et nettoyage ethnique) et en avons vu quelques exemples. Dans cette deuxième session, nous nous intéresserons aux facteurs de risque, aux signes d'alerte et aux éléments déclencheurs des atrocités de masse. Nous verrons également dans quelle mesure l'identification précoce des risques peut contribuer à prévenir ces atrocités.

« Les concepts de base présentés ici permettent une meilleure compréhension des conditions qui rendent possibles des atrocités de masse. Dans les modules suivants, ils serviront de point de départ pour étudier le rôle du système pénal judiciaire dans la prévention d'atrocités.

« Aujourd'hui, nous couvrirons les points suivants :

- En quoi consiste la prévention des atrocités de masse ? Pourquoi y avoir recours ?
- En quoi consiste la prévention : savoir reconnaître les facteurs de risque, les signes d'alerte et les éléments déclencheurs »

Diapo 3

« Avant d'examiner plus en détail des facteurs de risque, les signes d'alerte et les éléments déclencheurs, j'aimerais présenter le cadre politique et juridique international qui sous-tendent des concepts et pratiques qui encadrent aujourd'hui la prévention des atrocités.

« Après les atrocités de masse perpétrées au cours de la Seconde Guerre mondiale, les Nations Unies (ONU) ont été établies afin d'empêcher d'autres conflits. En 1948, la Convention sur le génocide devient le premier traité sur les droits humains adopté par son Assemblée générale. Aujourd'hui, elle compte 152 pays signataires, c'est-à-dire qui ont l'obligation contraignante d'empêcher et de réprimer le crime de génocide.

« Par ailleurs, les événements au Rwanda et dans l'ex-Yougoslavie ont donné naissance à la "responsabilité de protéger" (R2P, pour Responsibility to Protect), qui vise à garantir la responsabilité des États de protéger les populations contre les atrocités de masse. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les membres de l'ONU ont accepté à l'unanimité le principe que chaque État a la responsabilité de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Sous la R2P, c'est à chaque État qu'incombe la prévention de ces crimes "par

MODULE 2 – PRÉVENTION : IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE, DES SIGNES D'ALERTE ET DES ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS

les moyens nécessaires et appropriés”. Si un État échoue (de son plein gré ou parce qu’il n’en a pas été capable), d’autres ont la responsabilité d’intervenir contre les atrocités de masse, conformément à la Charte des Nations Unies (Responsabilité de protéger, Document final du Sommet mondial de 2005, paragraphes 138–139).

Diapo 4

« Dans l’idéal, il faut intervenir rapidement et à l’échelle locale si l’on veut avoir un impact maximum. Ces interventions peuvent aller au-delà de la lutte contre les atrocités de masse. Par exemple, la mise en place d’initiatives judiciaires ou de mesures non discriminatoires permet de renforcer la confiance du public envers les institutions et protéger les groupes vulnérables.

« Intervenir de manière précoce peut également permettre de réduire les coûts sur le long terme : sur le plan financier, sur le plan de la souveraineté nationale et des administrations locales, et sur le plan des vies humaines (des victimes potentielles et des personnes chargées de la sécurité).

« Une prévention efficace requiert souvent des changements politiques et institutionnels au sein d’un pays. Ce sont les acteurs nationaux qui sont les plus à même de les défendre et de les mener à bien (Straus, p. 133). C’est en effet lorsqu’ils interviennent à l’échelle locale que les changements sont les plus durables. Mais une fois ces atrocités enclenchées, il est plus difficile d’agir, d’où le rôle crucial, de premier plan, joué par ces acteurs-là dans la prévention.

« Enfin, la prévention renforce la résilience. Les mesures préventives que nous examinerons dans le cadre de cette formation sont destinées à contrer les failles de la société, lesquelles favorisent la survenue de crimes d’atrocité. Ces mesures s’appuient sur des compétences ou des garde-fous qui permettent à la société d’échapper aux violences de masse. Les mesures prises permettent de renforcer la résilience d’institutions et de groupes qui sont les plus à même de répondre aux risques associés aux atrocités de masse.

« En cherchant à prévenir les atrocités de masse, notre objectif n’est pas seulement d’éviter la survenue d’événements épouvantables. Nous soutenons la prévention parce que nous voulons promouvoir le bien. C’est un travail qui demande de répondre aux tensions et aux divisions existant au sein d’une communauté donnée, voire dans la législation. Il peut contribuer à identifier les causes profondes du conflit et à y remédier. Même s’il est parfois difficile de persuader le leadership d’investir du temps et de l’argent sur des mesures de prévention, ces investissements payent toujours. La prévention par l’action vise à éviter les situations dangereuses qui peuvent déboucher sur des catastrophes dévastatrices telles que la Shoah ou les génocides du Cambodge et du Rwanda. »

Vidéo et discussion : Prévention : identifier les facteurs de risque, les signes d'alerte et les éléments déclencheurs (15 minutes)

Les diapos 5–6 et 11–14 peuvent servir de référence après visionnage de la vidéo si nécessaire.

Expliquez au groupe que vous allez passer une courte vidéo qui présente les principaux facteurs de risques, signes d'alerte et éléments déclencheurs d'atrocités de masse.

Explication : « La vidéo reprend les facteurs de risque, signes d'alerte et éléments déclencheurs d'atrocités tels que les aborde Scott Straus dans son ouvrage *Principes fondamentaux de la prévention des génocides et des atrocités de masse*. Vous les trouverez aussi dans votre support de cours. Gardez cependant à l'esprit que, si le support de cours permet d'avoir une vue d'ensemble pratique de ces concepts, il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Il est possible que ces facteurs de risque et ces signes d'alerte ne se manifestent pas dans votre propre milieu ou alors qu'ils se manifestent différemment. »

À la fin de la vidéo, vous proposerez une discussion à partir des questions suivantes :

Question : « Que reprenez-vous des facteurs de risque, des signes d'alerte et des éléments déclencheurs d'atrocités de masse ? »

Réponses possibles : réponses ouvertes — les participant·e·s peuvent faire part d'expériences personnelles en lien avec les facteurs de risque, les signes d'alerte et les éléments déclencheurs. Ou bien ils peuvent évoquer ceux qui leur semblent les plus pertinents dans le cadre de la prévention des atrocités.

Question : « On peut retrouver ces situations dans presque tous les États. Avez-vous constaté la présence de certains de ces facteurs de risque, signes d'alerte et éléments déclencheurs dans votre propre milieu ? Pensez-vous que le fait de les nommer puisse être utile à la prévention d'atrocités ? Pourquoi ou pourquoi pas ? »

Réponses possibles : réponses ouvertes — les participant·e·s peuvent faire part d'événements vécus dans leur propre milieu ou bien parler de ce qu'ils et elles ont appris dans la vidéo. Vous pourrez éventuellement leur indiquer dans quelle mesure les signes d'alerte peuvent se recouper avec le travail qu'ils et elles mènent dans d'autres domaines, par exemple dans la lutte contre les violences sexistes. Celles-ci peuvent s'exacerber lors d'un conflit et contribuer aux atrocités de masse¹.

¹ Voir US Atrocity Risk Assessment Framework (2022), « Impact of Gender », <https://www.state.gov/u-s-atrocity-risk-assessment-framework/> (en anglais).

Exercice : analyse du chapitre 1 du film *The Path to Nazi Genocide* (20 minutes)

Diapo 7

Expliquez que vous allez ensuite appliquer les concepts introduits en amont pour analyser la montée des Nazis au pouvoir.

Explication : « Nous allons maintenant regarder la première partie d'un film produit par le United States Holocaust Memorial Museum, *The Path to Nazi Genocide (Vers le génocide nazi)*. Cette vidéo donne un aperçu des événements qui ont abouti à la montée du parti nazi en Allemagne et à la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle six millions de Juifs ont été assassinés, un génocide que l'on nomme aujourd'hui "Shoah" ou "Holocauste". Les Nazis et leurs collaborateurs y ont également persécuté et tué des millions d'autres personnes dans le cadre d'atrocités de masse ciblant Roms, personnes handicapées, homosexuels, communistes et autres opposants politiques. Nous n'allons visionner que les 12 premières minutes du film, mais vous pourrez regarder la suite si vous le souhaitez, étant donné que la vidéo est libre d'accès.

« Essayez de repérer des facteurs de risque et des signes d'alerte lorsque vous regarderez la vidéo. À quoi ressemblent-ils dans ce contexte particulier ? Vous pouvez les comparer avec la liste proposée dans votre support pédagogique ou bien prendre des notes tout au long de la vidéo. »

Diapo 8

Après avoir regardé le chapitre 1 du film, vous pouvez passer le temps qu'il vous reste à récapituler ce qui vient d'être appris à partir des questions suivantes :

Question : « Quels facteurs de risque, signes d'alerte et éléments déclencheurs avez-vous repérés dans le film ? Dans cette situation précise, quelle forme prennent-ils concrètement ? »

Réponses possibles : les participant·e·s en noteront peut-être certains. Par exemple : une instabilité à grande échelle (dépression économique, affrontement avec les unités paramilitaires dans la rue) ou bien les lois d'urgence proclamées au lendemain de l'incendie du Reichstag (parlement allemand).

Conclusion (5 minutes)

Explication : « Ces facteurs de risque, signes d'alerte et éléments déclencheurs d'atrocités de masse émergent rarement de nulle part — et sont encore moins inévitables. Dans le cas de la Shoah, les facteurs de risque existaient en Allemagne bien avant l'arrivée au pouvoir des Nazis. Le régime, une fois en place, s'est assuré de promulguer une législation et des mesures politiques visant à imposer des restrictions aux Juifs. Dans le même temps, il a encouragé une culture d'exclusion décidant des personnes pouvant faire partie de la nation et des personnes à rejeter. Si ce nouveau système reposait sur un régime qui prônait une idéologie d'exclusion, il n'en reste pas moins que le soutien de diverses professions et celui d'Allemands ordinaires furent nécessaires à la mise en place de cette idéologie. Dans le Module 3, nous examinerons plus avant le cas de la Shoah afin de regarder de plus près l'évolution de cette exclusion et la montée des violences. Nous porterons une attention particulière au rôle qu'ont joué les spécialistes de la justice pénale en Allemagne (policiers, avocats, juges, etc.) au fur et à mesure que se mettait en place le régime nazi et que le risque de génocide s'amplifiait. »

Première page : un jeune homme lit une pancarte sur laquelle est écrit « Les Juifs sont indésirables ici ». US Holocaust Memorial Museum, avec l'autorisation de Margaret Chelnick.